Image not found or type unknown

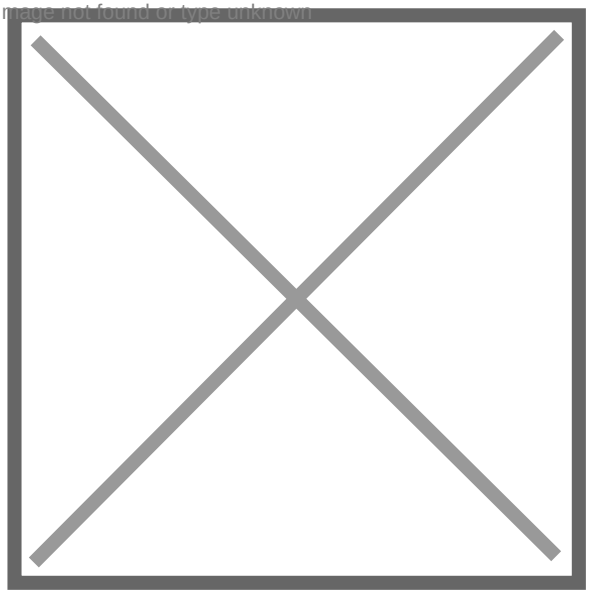

Dégradations dans un logement

Par **julie**, le **17/11/2008** à **14:05**

Bonjours,
Mon ami est allé chez un collègue et a par mégarde cassé une vitre.
Le propriétaire n'a pas souhaité faire marcher la responsabilité civile et nous a demandé de réparer les dégats, ce que nous avons fait.
Aujourd'hui le propriétaire rencontre de nouveaux problèmes avec cette vitre et nous redemande de faire les travaux malgrè l'envoi d'un courrier avec la facture de notre réparation! Il prétend également que c'est à ses locataires de faire marcher la responsabilité civile.
Nous estimons ne plus avoir à payer quelques réparations que se soit. A - t- il réelement le droit de procéder ainsi?
merci

Par **domi**, le **17/11/2008** à **18:31**

Bonsoir , si votre collègue est locataire de la maison , c'était effectivement à lui de faire marcher son assurance et pas au propriétaire ! Domi

Par **julie**, le **18/11/2008** à **14:15**

D'accord mais peut il alors nous demander encore quelque chose alors que nous avons effectué la réparation?

Par **Marion2**, le **18/11/2008** à **17:52**

Bonsoir,

Dans la mesure où vous avez procédé à la réparation, il n'a pas à vous deamander une nouvelle intervention.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés